



## **Commission « Francophonie économique »**

*Feuille de route adoptée lors en Assemblée générale - 1<sup>er</sup> décembre 2020*

### **L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) adoptait lors du XV<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie (Dakar, 2014) sa Stratégie économique pour la Francophonie.**

Les pays de l'espace francophone, qui rassemblent des territoires répartis sur tous les continents, avec des niveaux de développement très hétérogènes et une extraordinaire diversité culturelle, développent des stratégies de transformation économique et structurelle afin d'améliorer leur insertion dans les échanges régionaux et internationaux. Ils s'efforcent de prendre en compte les phénomènes de globalisation économique et financière marqués par l'évolution numérique, de maîtriser les crises et les chocs, et de contribuer à la mise en oeuvre de l'agenda international 2030. Mais les modèles de production et de consommation qui ont prévalu ces dernières décennies comportent des impacts sur l'environnement (biodiversité, sols, eau, air) et sur le climat, faisant peser une menace croissante sur l'avenir de l'humanité.

La Stratégie économique pour la Francophonie veut concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et préservation du patrimoine culturel. Pour cela, elle appelle à approfondir les processus démocratiques, à renforcer l'État de droit, la gouvernance, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise également à impliquer davantage les acteurs locaux du développement, notamment les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les diasporas.

### **La francophonie économique, priorité de l'AIRF**

En prolongement de la Stratégie économique pour la Francophonie de l'OIF, l'Association internationale des Régions francophones (AIRF) adoptait lors de son Assemblée générale à Bamako en décembre 2019, comme priorité d'action, la « Francophonie économique ».

Cette décision stratégique s'appuyait sur quatre constats :

1. La création de richesses et leur répartition équitable et durable au sein des populations et entre les territoires, sont à la source du développement humain et du bien-être individuel et collectif ;
2. Les membres de l'AIRF, collectivités territoriales, disposent de la compétence économique et de nombreux leviers de politiques publiques pour maintenir et accroître la création de richesses : aménagement du territoire, éducation et formation professionnelle, gestion de l'environnement ;
3. La Francophonie économique, qui est un espace de coopération entre les acteurs économiques d'une part, et entre les acteurs économiques et les collectivités territoriales d'autre part, consolide et renforce les économies locales francophones dans un contexte de concurrence mondialisée et parfois d'insécurité telle qu'au Sahel ;
4. La Francophonie économique promeut une vision du monde et de l'économie qui prend en compte les valeurs humanistes et de respect des identités culturelles, démarche que partage pleinement l'AIRF.

La crise sanitaire mondiale de l'année 2020, liée à la pandémie de Covid-19, a eu pour conséquence un grave affaiblissement des économies d'un nombre considérable de pays, notamment ceux de l'espace francophone, réduisant les opportunités et accroissant les inégalités. Les territoires plongent dans une crise économique d'une ampleur exceptionnelle, qui affecte toutes les forces vives de nos sociétés que sont les artisans, les agriculteurs, les salariés, les entrepreneurs, leurs réseaux économiques, les jeunes arrivant sur les marchés de l'emploi formel et informel, ainsi que les collectivités territoriales peinant à maintenir leurs dispositifs et services publics locaux du fait de recettes contraintes.

- ⇒ Ces crises sanitaires et économiques de 2020, qui viennent s'ajouter aux crises climatiques et démographiques effectives dès la décennie précédente, confortent le choix stratégique de l'AIRF de participer pleinement au soutien et au développement de la Francophonie économique.

### **Une Vice-présidence de l'AIRF déléguée à la Francophonie économique et une Commission thématique « Francophonie économique »**

Depuis l'Assemblée générale de l'AIRF organisée à Bamako en décembre 2019, le Bureau de l'AIRF compte en son sein un Vice-président délégué à la Francophonie économique.

L'AIRF s'est également dotée d'une Commission thématique « Francophonie économique », à laquelle les collectivités membres peuvent s'associer pour co-définir des objectifs communs, identifier des partenaires potentiels, travailler à des déclarations collectives sur les enjeux du développement économique en vue de leur adoption en assemblée générale, proposer des activités locales ou internationales et réfléchir aux indicateurs de suivi des travaux de cette thématique. Le Président d'une collectivité territoriale membre préside la Commission, qu'il anime et dont il relaie les travaux auprès du Vice-président délégué à la Francophonie économique.

### **La logique d'intervention de l'AIRF en matière de Francophonie économique**

L'AIRF entend contribuer à la Francophonie économique en proposant à ses collectivités membres la mise en œuvre des objectifs généraux et objectifs spécifiques suivants :

- 1. Participer au développement économique des territoires de l'espace francophone**
  - Renforcer les stratégies de développement économique territorial propre à chaque collectivité ;
  - Soutenir les collectivités territoriales dans leur recherche de financement de leur politique publique de développement économique territorial ;
  - S'associer à des projets économiques locaux portés par les collectivités locales ;
  - Relayer les initiatives économiques des collectivités membres pour accroître l'attractivité des territoires francophones.
  
- 2. Favoriser les courants d'affaires au sein de l'espace francophone**
  - Permettre aux élus et techniciens des collectivités régionales de rencontrer des chefs d'entreprises francophones susceptibles de proposer des solutions aux projets d'infrastructures ou d'équipements qu'ils souhaitent réaliser sur leurs territoires ;

- Multiplier les opportunités d'échanges et de partenariats entre opérateurs économiques de l'espace francophone ;
- Soutenir les initiatives favorisant l'insertion des jeunes francophones créatrices et créateurs d'activités économiques, voire d'entreprises, au sein des forums et réseaux de la Francophonie économique.

### **Les actions déployées par l'AIRF pour concrétiser la Francophonie économique**

L'émergence d'un espace économique spécifique, bâti sur le partage de la langue française et des valeurs humanistes de la Francophonie, invite l'AIRF à déployer pour ses membres une grande variété d'actions :

#### En matière d'appui à la définition d'une politique publique de développement économique territorial à partir des compétences transférées aux collectivités :

- Organisation de séminaires politiques sur les stratégies de développement économique des collectivités territoriales (témoignages, débats, visites de sites) ;
- Organisation d'atelier de formation des agents des collectivités sur les modalités d'élaboration de telles stratégies en mobilisant les acteurs du territoire.

#### En matière de recherche de partenaires financiers pour concrétiser cette politique publique :

- Participation de l'AIRF à des appels à projets de bailleurs de fonds, aux côtés des collectivités qui portent ces projets, en qualité de co-demandeur ou de partenaire associé ;
- Repérage des partenaires financiers et de leurs outils de financement ciblant les actions d'appui au secteur privé et information auprès des membres ;
- Organisation de rencontres entre les exécutifs régionaux membres de l'AIRF et des représentants des partenaires financiers ;
- Encouragement de coopérations inter-régionales entre membres sur la thématique économique.

#### En matière de participation à des projets économiques locaux portés par les collectivités :

Les projets peuvent soutenir la structuration et le développement d'une filière, appuyer des opérateurs économiques (entrepreneurs, artisans, coopératives) et/ou des créatrices et créateurs d'activités, voire d'entreprises, valoriser des zones d'activités économiques, encourager l'économie sociale et solidaire, accompagner l'adaptation des productions et transformations locales aux enjeux climatiques.

- Aide à l'identification et au montage de projets lors de coaching ciblé ou à l'occasion d'atelier de formation ;
- Appel à des experts de l'espace francophone, prioritairement oeuvrant au sein des collectivités membres (via un vivier d'élus et de techniciens expérimentés), pouvant apporter leurs conseils et contributions.

#### En matière de promotion des territoires francophones :

- Organisation de séminaires politiques sur l'attractivité territoriale et le marketing territorial ;

- Organisation d'atelier de formation des agents des collectivités sur l'attractivité territoriale et le marketing territorial, ainsi que sur l'usage du numérique au service du développement économique régional ;
- Organisation de formation à distance via des webinaires ponctuels ciblés ;
- Participation de l'AIRF à des journées de promotion de l'attractivité des collectivités organisées par ces collectivités ou leurs associations nationales et mobilisation de partenaires « grands témoins » ;
- Communication des actions de promotion de l'attractivité des territoires francophones sur le site internet de l'AIRF.

#### En matière d'intensification des courants d'affaires au sein de l'espace francophone :

- Création d'opportunités et facilitation de la participation des collectivités membres à des rencontres et salons économiques internationaux afin d'encourager les échanges entre les élus des territoires et les chefs d'entreprise francophones ;
- Facilitation de la participation des entreprises installées dans les territoires à des rencontres et salons économiques francophones afin de favoriser les échanges entre responsables économiques ;
- Incitation des collectivités membres de l'AIRF à organiser des missions économiques avec les opérateurs économiques de leurs territoires (entreprises, Chambres consulaires, fédérations professionnelles,...) à l'occasion d'évènements économiques locaux initiés par d'autres collectivités territoriales ;
- Co-organisation avec des collectivités membres de foires et salons économiques régionaux visant à l'ouverture des artisans et entreprises francophones vers les marchés d'autres collectivités francophones ;
- Soutien (logistique et financier) à l'organisation de missions de prospection économique conduite par une collectivité membre au sein de l'espace francophone ;
- Insertion de jeunes créatrices et créateurs d'activités issus des territoires dans des évènements économiques francophones.

#### **Les partenariats initiés au sein de l'écosystème de la Francophonie économique**

Agir pour la Francophonie économique, c'est faire le choix de la coopération entre les acteurs économiques de l'espace francophone. L'AIRF a engagé plusieurs partenariats concrets avec des organisations engagées pour la Francophonie économique :

- ✓ **La Conférence permanente des Chambres consulaires d'Afrique et francophones (CPCCAF)** et l'AIRF ont signé un mémorandum d'entente le 2 juillet 2018, engageant notamment leurs membres à élaborer et mettre en œuvre des partenariats opérationnels entre collectivités territoriales, chambres consulaires et acteurs économiques publics et privés. Les deux organisations s'engagent également à s'informer mutuellement des manifestations ayant trait à la Francophonie économique auxquelles elles participent ou qu'elles mettent en place, ainsi qu'à développer leurs échanges par des invitations croisées et des partages d'études ou d'actions économiques, auxquelles elles contribuent et ayant pour objet la création de valeur et de richesse au bénéfice des territoires et des populations des régions francophones ;
- ✓ **Le Forum francophone des Affaires (FFA)** et l'AIRF ont signé un accord de partenariat en 2017 encourageant les échanges d'informations sur l'actualité économique des territoires francophones, permettant le partage des agendas et favorisant les invitations croisées lors de rencontres économiques francophones ;

- ✓ **La société ClassExport** basée à Lyon (France) organise annuellement les Rencontres économiques AFRICA auxquelles l'AIRF, ses membres et leurs entreprises s'associent.

L'AIRF se fixe comme objectif à court terme de développer de nouveaux partenariats au service de cette feuille de route économique, notamment avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** qui développe une politique active de soutien aux Francophonies économique et numérique, avec laquelle des synergies potentiellement nombreuses pourraient être créées.

### **La communication**

Il sera rendu compte régulièrement des activités de l'AIRF en matière de soutien à la Francophonie économique : sur le site internet de l'association ([www.regions-francophones.org](http://www.regions-francophones.org)), sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, via l'envoi d'une lettre électronique mensuelle à l'ensemble des personnes ayant exprimé le souhait de s'y abonner et enfin dans le cadre de la rédaction du rapport annuel d'activités de l'association produit en janvier de chaque année.